

Les invités du Président de la République étaient les membres du corps diplomatique, le président du conseil, ministre des affaires étrangères, et Mme Ferry.

On annonce pour jeudi prochain un autre dîner auquel seront invités les commandants de corps d'armée et les généraux de l'armée de Paris avec les ministres de la guerre et de la marine.

### Désordres financiers

Paris, 17 janvier. Les pensions dues aux magistrats éliminés lors de la décongestion judiciaire ne pourront pas être payées maintenant. En outre du crédit de 1,500,000 francs inscrit au budget, une loi ordonnant l'inscription des pensions au Grand Livre est nécessaire pour que le Trésor puisse effectuer le paiement.

Le gouvernement va être obligé de présenter un projet spécial pour réparer cette lacune.

### Un meeting révolutionnaire à Paris

Paris, 17 janvier. La révolution suit sa marche : Dimanche, à 3 heures précises, un grand meeting public, aura lieu salle Graffard, 135, boulevard Ménilmontant.

Voici l'ordre du jour : Un monument à la mémoire des fédérés de 1871.

### Les poursuites contre M. Talandier

Paris, 17 janvier. La commission chargée de la demande en autorisation de poursuites contre M. Talandier a entendu M. le garde des sceaux qui a déclaré que la perquisition dont il a été parlé n'avait pas eu lieu au domicile particulier de M. Talandier, mais au bureau de son journal.

M. Talandier a été entendu ensuite. Il a déclaré qu'il était seulement gérant du journal, qu'il ne connaissait pas, avant l'impression, les articles incriminés.

A la suite de cette audition, la commission s'est ajournée à demain pour nommer son rapporteur.

### M. Ferry et les socialistes

Paris, 17 janvier. M. Ferry est très-préoccupé de l'attitude prise à l'égard du gouvernement par les groupes socialistes. Il a eu, depuis hier, de longs entretiens avec les délégués de quelques-uns d'entre eux.

Son intention, afin de calmer l'irritation qui règne dans les classes ouvrières, est d'activer un certain nombre de travaux : l'achèvement de l'École de Médecine, la démolition des ruines du quai d'Orsay, la construction de Palais de cristal.

Ces mesures sont considérées comme insuffisantes par les délégués.

### M. Clémenceau et les anarchistes

Paris, 17 janvier. M. Clémenceau a fait une démarche auprès du garde des sceaux pour obtenir la grâce du prince Kropotkine, dont la santé est très-inquiétante. Le ministre de la justice a répondu par un refus formel, qui n'indique pas, de la part du gouvernement, une grande bienveillance pour les anarchistes.

### L'archevêque de Rouen

Rouen, 17 janvier. Nous lisons dans le *Nouvelleté de Rouen* : Mgr Thomas, le nouvel archevêque de Rouen, a, dit-on, demandé au ministre des cultes l'autorisation de publier une lettre pour se justifier de accusations portées contre lui à la tribune de la Chambre, il y a quelques jours.

Malgré la défense du prélat, prise par le garde des sceaux, Mgr Thomas tient à rectifier certains faits qui n'ont pas été suffisamment éclaircis à la Chambre.

### La grève des cochers

Paris, 17 janvier. La défection d'un des principaux meneurs de la grève des cochers de la compagnie l'Urbanie a amené un certain nombre de rentrées dans les départs. C'est ainsi que les départs des Terres, de la Villette et d'Ornano, qui en ces derniers temps étaient complètement délaissés, ont vu reparaître l'activité des anciens jours.

### Incendie à bord

Paris, 17 janvier. Un incendie a éclaté à bord du vaisseau servant d'école disciplinaire, qui stationne dans la rivière de Mersey. On fait des efforts pour sauver les enfants et les officiers du bord.

On craint que le vaisseau ne soit entièrement détruit.

### EXTERIEUR

#### Crise ministérielle en Espagne

Madrid, 17 janvier. La Chambre a adopté, par 221 voix contre 120, le contre-projet d'Adresse. Les républicains conservateurs et la gauche ont voté contre.

Les amis de M. Sagasta ont voté pour. Le cabinet démissionnera, mais la crise sera résolue seulement demain.

#### Les étudiants madrilénes

Madrid, 17 janvier. Une manifestation tumultueuse, motivée par la question scolaire, a été faite ici par les étudiants en médecine.

Quatre arrestations ont été faites. Les autres manifestants ont été dispersés.

#### L'Allemagne et le Vatican

Rome, 17 janvier. Les événements semblent prendre une tournure très-importante. Le comte de Hatzfeld, ministre des affaires d'Allemagne, homme-lige du prince de Bismarck, est arrivé ici chargé d'une mission spéciale auprès du Vatican.

Déjà il a eu trois entrevues avec le cardinal Jacolini.

A l'heure où je vous télégraphie, il est en tête-à-tête avec le Saint-Père.

#### Un nouveau tunnel

Londres, 17 janvier. Le percement du tunnel sous la rivière de Mersey a été achevé aujourd'hui.

Une communication a été aussi établie entre Liverpool et Birkenhead.

#### La crise ouvrière en Angleterre

Londres, 17 janvier. La municipalité a décidé aujourd'hui d'établir une cour d'arbitrage pour le règlement des difficultés entre les ouvriers et les patrons et aussi une cour arbitrale pour les différends commerciaux.

### Arrestation d'un voleur

Bruxelles, 17 janvier. La police vient d'arrêter un individu prévenu de vol de 1,500 obligations au préjudice du représentant d'une société de navigation.

Il était encore porteur de 497 obligations. Il en avait déposé 793 à la Société générale contre un prêt en argent.

### Pour les pauvres

Drede, 17 janvier. La Chambre des députés de Drede a voté hier une somme de 450,000 marks pour le soulagement des pauvres.

### Le brouillard à Londres

Londres, 17 janvier. Le brouillard était si épais, hier, que la circulation a été à peu près complètement interrompue. Les transactions en ont souffert.

### LA GRÈVE DES ELECTEURS

Voici le brillant résultat des élections auxquelles il a été procédé, dimanche, à Reims, pour la nomination de dix conseillers municipaux :

Electeurs inscrits.	22,159
Votants.	9,272
Bulletin blancs.	1,281
Suffrages exprimés.	802
Bulletins nuls.	189

En résumé, 802 électeurs ont voté à peu près sérieusement, sur 22,159.

### Situation météorologique

De fortes pressions persistent sur l'ouest de l'Europe; le maximum se trouve encore en Bretagne (778 m/m) Sur la Méditerranée, le baromètre est également très élevé et uniforme; il marque en moyenne 773 m/m en Provence, en Algérie et 770 m/m en Italie; le vent est faible partout, excepté à Brindisi, où il souffle encore très-fort du N N E.

La température varie de matin depuis -23° (Ulfborg) jusqu'à -11° (Malte).

En France, le temps est un beau, avec température assez douce le jour et un peu basse la nuit. A Paris, le temps reste beau, la température s'est un peu abaissée.

### CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

COMMISSIONS MUNICIPALES. — La deuxième commission est appelée à se réunir à la Mairie, demain, samedi, 19 janvier, à dix heures du matin pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Achat de plaques des rues. Demande d'un crédit de 3,700 fr. — 2° Octroi. Réclamation de M. Ruffelet, syndic de la faillite des tramways de Roubaix-Tourcoing. — 3° Demande d'indemnité de 3,045 fr. 75 au lieu de 1,167 fr. 10 c. pour complément de frais de bureau, formée par M. Salembier, receveur municipal.

4° Legs de Mlle Hespelle de la paroisse St-Joseph; Avis du conseil municipal. — 5° Testa-mystique Hilarion Frémaux. — 6° Adjonction d'un auxiliaire au secrétaire de la commission des logements insalubres. Demande d'une indemnité de 160 fr. — 7° Hospice et dispensaire français de Londres. — Demande de subvention. — 8° Legs Houdé. Refus d'acceptation des fabriques du St-Sépulcre et du Sacré-Coeur, légataires.

DENIER DES ECOLES CATHOLIQUES. — Dimanche prochain, 20 janvier, en l'Eglise de Saint-Martin, à la messe de neuf heures, à la grand'messe et à la messe de midi, une quête au profit de l'Œuvre sera faite par les Dames de la ville. A la grand-messe, il y aura sermon par le révérend père Félix.

SUBSCRIPTIONS OUVERTES par le Journal de Roubaix. — Vingt-troisième liste. — Quête faite par des mécaniciens-réunis. . . . . 10,00

Les employés de la Taxis Worsted Cie, à Pocconock (Hartford) Connecticut E. U. — MM. Samuel McCall, 25 fr. — Alfred Drieu, 10 fr. — Louis Crochon, 10,00. — Joseph Serain, 10,00. — La famille Crochon, 12,50. — La famille Drieu, 10,00. — Emile Debeq fils, 2,50. — Joseph Dumont, 2,50. — Oscar Turpin, 10,00. — Arthur Deplechia, 2,50. — Georges Saegart, 2,50. — Louis Vromont, 1,25. — Alphonse Haquette, 1,25. — Louis Gobie, 5,00. — Moïse Lenard père, 2,50. — Moïse Lenard fils, 1,25. — Pierre Finois, 1,25. — César Denef, 5,00. — Théodore Salembier, 5,00. — Léviens Salembier, 5,00. — Emile Meurin, 3,00. — Un Parisien, 5,00. — Un Bruxellois, 5,00. — Emile Debeq père, 10 fr. — Ensemble. . . . . 148,00

Quêtes faites par M. L. Renard, dans une soirée donnée à l'estaminet du Petit Goutier, rue Jacquard. . . . . 10,00

Total. . . . . 168,00

Listes précédentes. . . . . 26,473,51

Total général. . . . . 26,641,51

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE (section de Roubaix). — Les conférences hebdomadaires du samedi, pendant les mois de janvier et février, auront lieu dans la salle de la Bourse, à 8 heures 1/4.

La seconde conférence de la Société de Géographie sera faite, samedi, 14 janvier, par M. Massebiaux, qui traitera du Canada Français.

Les conférences suivantes seront faites : par M. Pierre Salvat, sur la Condition des étrangers en France ; M. Baudin, sur les Musées commerciaux ; M. Cossart, sur la glace et les glaciers ; M. Jacquin, Explication des signaux de chemin de fer ; M. Parmentier, de Bruxelles, etc.

Nous souhaitons qu'un public nombreux assiste à nos conférences, et donne ainsi un témoignage de sympathie aux hommes de bonne volonté, qui agissent si généreusement leur science et leur talent au service de la Société de Géographie.

LA COMMISSION DE LA SOCIÉTÉ DE CONNOMATION DE ROUBAIX a adressé à MM. les sociétaires, la circulaire suivante, sur les opérations de l'année 1883 :

Messieurs les Sociétaires, Nous vous présentons l'inventaire dressé le 31 décembre.

Paris : Dépôt, 90, 103 fr. 60. — Cotisations, 26,878 fr. 50. — Réserve, 24,769 fr. 48. — Cautonnement du gérant, 3,077 fr. 08. — Dû aux fournisseurs, 2,288 fr. 50. Total : 88,177,16.

Actif : Immeuble, 0 fr. 01. — Mobilier industriel, 0 fr. 01. — Espèces en caisse et au banquier, 69,640 fr. 39. — Rentes, 63,287 fr. 00. — Marchandises, 15,088 fr. 81. — Dû par le bureau de bienfaisance et les hospices, 10,872 fr. 04. — Total : 188,807 fr. 16, ce qui donne, pour les bénéfices de l'année, 78,000 fr. 00.

Outre ce bénéfice de 78,000 fr., nous payons en intérêts pour les dépôts et cotisations des sociétaires une somme de 2,852 fr. 10 c.

D'après la délibération prise en l'assemblée générale du 27 mai dernier, nous devons prélever sur ces bénéfices une somme égale à un pour cent du chiffre des consommations afin de reconstituer, par annuités la réserve, qui a été diminuée de 7,691 fr. 55c. pour payer la construction de deux nouveaux fours et leurs dépendances, soit une somme de 2,970 fr. 71, ce qui réduit les bénéfices à partager à 72,719 fr. 29 c.

Le montant de la consommation totale des sociétaires étant de 297,071 fr. 87 c., nous pouvons vous distribuer un bénéfice de **vingt-quatre centimes** par chaque franc de consommation que vous avez faite. Il reste en plus une somme de 1,492 fr. 04 à la réserve, selon l'usage.

La remise des livrets réguliers et des bénéfices se fera lundi, 21 Janvier, à 8 heures du soir, pour les sociétaires dont le nom commence par A, B, C. — Mardi 22, à 8 heures du soir pour la lettre D. — Mercredi 23, à 8 heures du soir, pour les lettres E jusqu'à M. — Le Jeudi 24, à 8 heures, pour les lettres N jusqu'à Z. — au siège de la société rue des Filatures.

Les sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Il est important de noter que les Sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter